

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 038-243801255-20240321-D24_014-DE

S²LO



Rapport d'Orientations Budgétaires

*Elaboré par l'exécutif
et présenté en Conseil Communautaire le 21 mars 2024*

Année 2024

Sommaire

SOMMAIRE.....	1
I. PREAMBULE	2
A. DIMENSION NATIONALE :.....	3
B. ELEMENTS DE CONTEXTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :	6
C. DIMENSION LOCALE :	7
SITUATION FINANCIERE DE COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE :	7
II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023.....	10
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :.....	10
1. Les recettes de fonctionnement	10
2. Les dépenses de fonctionnement	11
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :.....	13
1. Les recettes d'investissement	14
2. Les dépenses d'investissement	16
3. Les engagements pluriannuels déjà actés.....	16
III. ANALYSE DE LA DETTE.....	17
IV. MASSE SALARIALE	18
V. ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS.....	19



II. PREAMBULE

Pour rappel, depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 06 Février 1992, la TENUE D'UN DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) S'IMPOSE AUX COLLECTIVITES DANS UN DELAI DE DEUX MOIS PRECEDANT L'EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet d'avoir une vue d'ensemble des finances.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires.

Aussi, dorénavant, le DOB S'EFFECTUE SUR LA BASE D'UN RAPPORT ELABORE PAR L'EXECUTIF sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les collectivités de plus de 10.000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit faire l'objet d'une délibération ; cette dernière permettant de prendre acte de la tenue du DOB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape importante dans le processus de préparation budgétaire.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget de l'année.

Le Budget Primitif 2024 de COLL'in Communauté s'adapte à l'évolution de sa population et de ses préoccupations (25 212 habitants au 1^{er} janvier 2024) avec un souci d'équité de traitement sur l'ensemble du territoire, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale. Le Budget 2024 s'adapte également à l'évolution du cadre comptable puisqu'il est construit sous la norme comptable M57.



A. DIMENSION NATIONALE : ELEMENTS DU CONTEXTE ECONOMIQUE

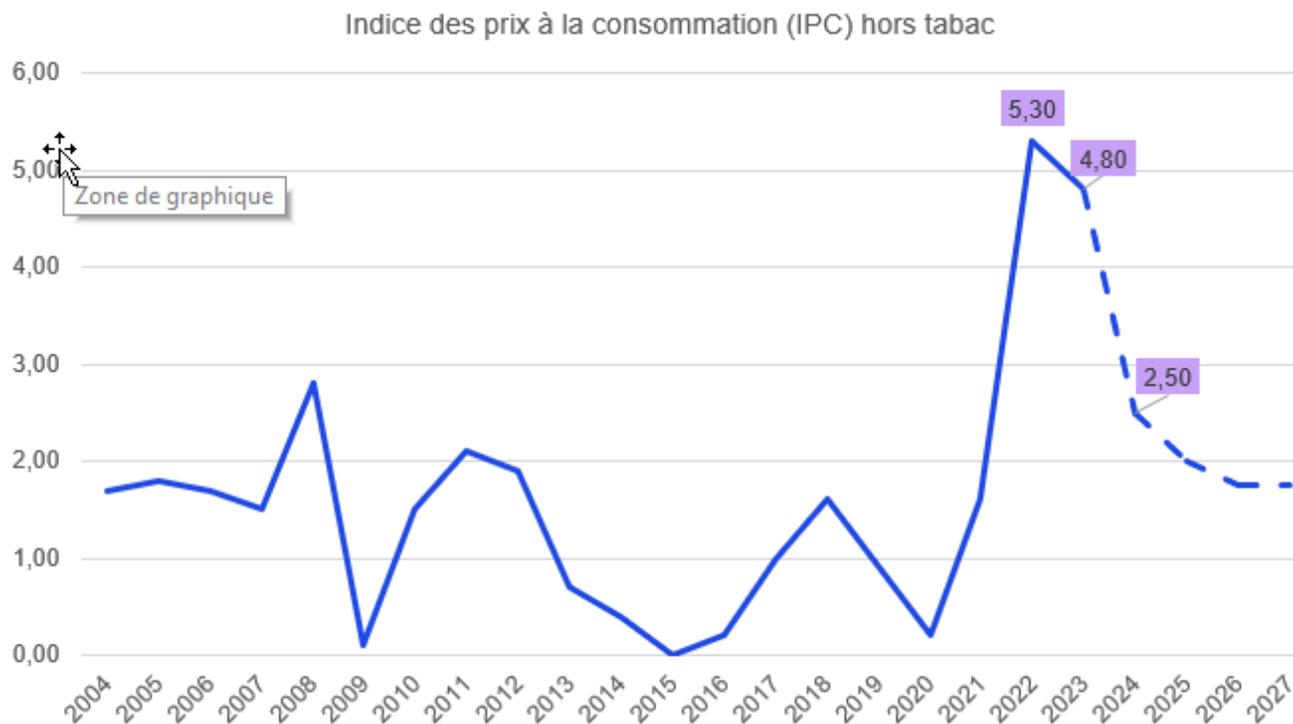
Après un début de décennie marqué par les conséquences de la crise COVID, UN CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL STRUCTURE EN 2023 AUTOUR D'UNE INFLATION OMNIPRESENTE.

Marqueur incontournable des débats autour de l'évolution de la situation financière des collectivités en 2023, L'INFLATION SEMBLE S'ORIENTER VERS UNE PERSPECTIVE DE DECELERATION, anticipée dès 2024 et sur les années à venir.

L'inflation s'est établie en 2022 à + 5,3 % en moyenne annuelle, après + 1,6 % en 2021.

Initialement projetée à 4,2 % (PLF23), elle s'établirait finalement en 2023 à un niveau légèrement en deçà de 2022 (+ 4,8 %).

Le Gouvernement table sur une poursuite de la décélération, de + 2,6 % en 2024 à + 1,75 % à compter de 2026.



DES IMPLICATIONS CONCRETES A ATTENDRE POUR LES COLLECTIVITES :

- Une croissance de la TVA 2023 plus faible qu'attendue initialement (+3,7 % contre +6,1 % attendu en début d'année). Une projection de la TVA pour 2024 de +4,5 %.
- Une revalorisation des valeurs locatives forfaitaires ralentie pour 2024 (+3,8% contre +7,1% appliqué en 2023).



Dans ce contexte, une situation des collectivités locales marquée en 2023, par des perspectives en retrait, avec notamment une poursuite de la hausse des dépenses.

Le bloc communal

La situation 2022, en accroissement (épargne brute : +5,1 %) est contrastée selon le type de collectivités :

- Cette amélioration se concentre sur les EPCI (+9,9%)
- Une quasi-stagnation pour les communes (+1,8%), du fait d'une dynamique fiscale moindre et d'un poids des dépenses d'énergie plus important

En 2023, une baisse de l'épargne brute de près de 2,6 % à prévoir pour les communes ; la moindre dynamique des recettes ne permettant pas de compenser les effets de l'inflation.

Pour les EPCI, une stabilité potentielle au regard d'une moindre exposition aux prix de l'énergie.

- 2021 : une reconstitution des marges de manœuvre financières grâce à la dynamique de recettes et à une moindre augmentation des charges.
- 2022 : un impact de la crise énergétique partiellement absorbé par la dynamique de TVA, des situations contrastées par type de collectivité.
- 2023 : une analyse de situation qui s'annonce moins favorable :
 - Un RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DES RECETTES : croissance de la TVA inférieure à 2022, recul des DMTO (effet de la hausse des taux d'intérêts et de la baisse de l'immobilier), malgré le dynamisme des bases de fiscalité (bases foncières indexées sur l'inflation : +3,4% en 2022, +7,1% en 2023).
 - Des DEPENSES QUI CONTINUENT D'AUGMENTER AVEC UN TEMPS D'AVANCE : inflation maintenue avec un effet retard sur les prestations de service, hausse du point d'indice pour les agents, hausse des frais financiers, etc...
 - Soit UNE PERSPECTIVE DE RETRACTATION DE L'EPARGNE BRUTE DE L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES (sauf EPCI : stabilité potentielle).

La trajectoire budgétaire à moyen terme définie par la Loi de Programmation des Finances Publiques et les outils permettant l'atteinte et le suivi de CETTE TRAJECTOIRE SE FONDENT SUR PLUSIEURS HYPOTHESES :

- Une inflation de près de 5% en 2023, puis en forte décélération sur 2024-2027,
- Un objectif de déficit public ramené sous la barre des 3% à horizon 2027,



En %	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Inflation (IPC hors tabac)	5,30%	4,80%	2,50%	2%	1,70%	1,70%
Croissance PIB en volume	2,70%	1,00%	1,40%	1,70%	1,70%	1,80%

En % PIB	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Déficit public	-4,80%	-4,90%	-4,40%	-3,70%	-3,20%	-2,70%
Dette publique	111,8%	109,7%	109,7%	109,6%	109,1%	108,1%

La projection prévoit également que LA MAITRISE DES DEPENSES PUBLIQUES PERMETTE LA REDUCTION DU RATIO DE DETTE PUBLIQUE A PARTIR DE 2026, selon une trajectoire de diminution progressive et plus lente.

Dans ce cadre, une participation des Administrations Publiques Locales (APUL) à la réduction du déficit public est attendue entre 2022 et 2027, en considérant :

- Une trajectoire de progression de leurs recettes inférieures à la croissance nationale :

	LF23	PLF24	2025	2026	2027
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriale (*)	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales hors mesures exceptionnelles (filets de sécurité, ...)	52 847	53 980	54 941	55 661	56 043
<i>Evolution</i>		2,1%	1,8%	1,3%	0,7%

- Une trajectoire de réduction de la dépense publique locale :

Evolution en %	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%



B. ELEMENTS DE CONTEXTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - les dispositions de la Loi de Finances 2024 en faveur des Collectivités locales :

LA DGF ET SON EVOLUTION : L'enveloppe de DGF est fixée à 27 milliards d'euros pour 2024, soit une hausse en 2024 – et pour la deuxième année consécutive – de 320 millions d'euros hors mesures de périmètre.

Au niveau communal, une hausse de 290 M€ de la DGF des communes doit permettre à plus de 60 % des communes de voir leur DGF augmenter en 2024 ; Notons par ailleurs une hausse désormais pérenne de 90M€ / an de dotation d'intercommunalité, financée par écrêtement de la dotation de compensation des EPCI la reconduction du « bouclier tarifaire », l'élargissement du dispositif de « Filet de sécurité » et l'instauration d'un « amortisseur électricité » pour les dépenses d'énergie des Collectivités,

PERENNISATION ET RENFORCEMENT DU FONDS VERT : Il s'élève à 2,5 Md€, dont 1,1 Md€ de versements envisagés en 2024 ; Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET),

CREATION D'UNE COMPENSATION DES PERTES DE TFPB SUR LES ENTREPRISES : Afin de lisser les pertes de recettes fiscales pour les communes et intercommunalités concernées par une délocalisation avec perte de base (destruction, démolition de bâtiments industriels).

ASSOUPLISSEMENT DU LEVIER DE LA TH SUR RESIDENCE SECONDAIRE : L'article 151 introduit la possibilité d'augmenter, sans lien avec le foncier, le taux de THRS, si le taux pratiqué est inférieur à 75% d'une moyenne départementale constatée en N-1,

INTRODUCTION D'UN PILOTAGE FINANCIER VERT : une nouvelle annexe au compte administratif 2024 est obligatoire pour les Collectivités et leurs groupements de plus de 3500h,

INTEGRATION DES DEPENSES D'AMENAGEMENTS DE TERRAIN AU FCTVA : Le compte 212 n'était pas dans l'assiette automatisée du FCTVA alors qu'il est souvent utilisé,

PLURI-ANNUALITE DU CHOIX DE REPARTITION DEROGATOIRE DU FPIC : les délibérations fixant les modalités de répartition dérogatoire deviennent pluriannuelles,



C. DIMENSION LOCALE : SITUATION FINANCIERE DE COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE :

D'années en années, le budget communautaire reflète une solidarité soutenue de la communauté de Communes envers ses communes, la volonté de pérenniser les dispositifs déjà existants, et leur faire bénéficier de la dynamique de fiscalité professionnelle du territoire par le biais d'outils de solidarité financière. Il s'agit de :

- du FOND DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LOCAUX de 175 k€ par commune, soit une enveloppe de 1.75 M€ sur la période 2022-2025,
- la PRISE EN CHARGE DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC – à hauteur de 72% de la contribution du bloc communal,
- la PRISE EN CHARGE A 100 % DE L'EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION du SDIS (541 k€ en 2020 / 613 k€ en 2024),
- la FORMALISATION FINANCIERE DE L'USAGE TEMPORAIRE DES LOCAUX COMMUNAUX pour les compétences communautaires,
- du REVERSEMENT DE L'ATTRIBUTION TOTALE DE L'IFER aux communes,
- la DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE – DSC – prolongée jusqu'en 2026,

A fin 2023,

Les résultats budgétaires ci-dessous :

- Résultat de la section de fonctionnement = 4.2 M€
- Résultat de la section d'investissement = 4.5 M€

Les soldes intermédiaires de gestion, ci-contre :

	CA2022 en €	CA2023 en €
Recettes de gestion	13 837 185	15 116 032
Produit des services (R70)	306 662	363 587
Impôts et taxes (R73)	10 141 053	10 851 227
Dotations et participations (R74)	2 709 503	2 880 859
Atténuation de charges (R013)	120 005	122 352
Autres produits (R75)	559 962	898 007
Dépenses de gestion	12 116 841	13 334 766
Dépenses de personnel (D012)	2 559 000	2 812 629
Charges à caractère général (D011)	1 206 302	1 359 710
Atténuation produits (D014)	4 035 097	4 496 393
Autres charges courantes (D65)	4 316 442	4 666 034
Épargne de gestion	1 720 344	1 781 267
% épargne de gestion	12,43%	11,78%
Épargne de gestion hors DSC	2 266 712	2 398 445

	CA2022 en €	CA2023 en €	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027
Recettes de gestion	13 837 185	15 116 032	15 193 113	15 420 570	15 678 734	15 953 177
Produit des services (R70)	306 662	363 587	331 032	335 997	341 037	346 153
Impôts et taxes (R73)	10 141 053	10 851 227	10 954 533	11 135 360	11 319 899	11 508 230
Dotations et participations (R74)	2 709 503	2 880 859	3 053 218	3 086 340	3 146 297	3 218 578
Atténuation de charges (R013)	120 005	122 352	-	-	-	-
Autres produits (R75)	559 962	898 007	854 329	862 872	871 501	880 216
Dépenses de gestion	12 116 841	13 334 766	14 331 782	14 697 217	14 831 879	14 517 859
Dépenses de personnel (D012)	2 559 000	2 812 629	3 198 000	3 277 950	3 359 899	3 443 896
Charges à caractère général (D011)	1 206 302	1 359 710	1 962 168	2 194 601	2 227 520	2 260 932
Atténuation produits (D014)	4 035 097	4 496 393	4 255 922	4 222 175	4 153 552	3 632 057
Autres charges courantes (D65)	4 316 442	4 666 034	4 915 692	5 002 492	5 090 908	5 180 973
Épargne de gestion	1 720 344	1 781 267	861 331	723 353	846 856	1 435 318
% épargne de gestion	12,43%	11,78%	5,67%	4,69%	5,40%	9,00%
Épargne de gestion hors DSC	2 266 712	2 398 445	1 504 331	1 326 353	1 374 856	1 435 318

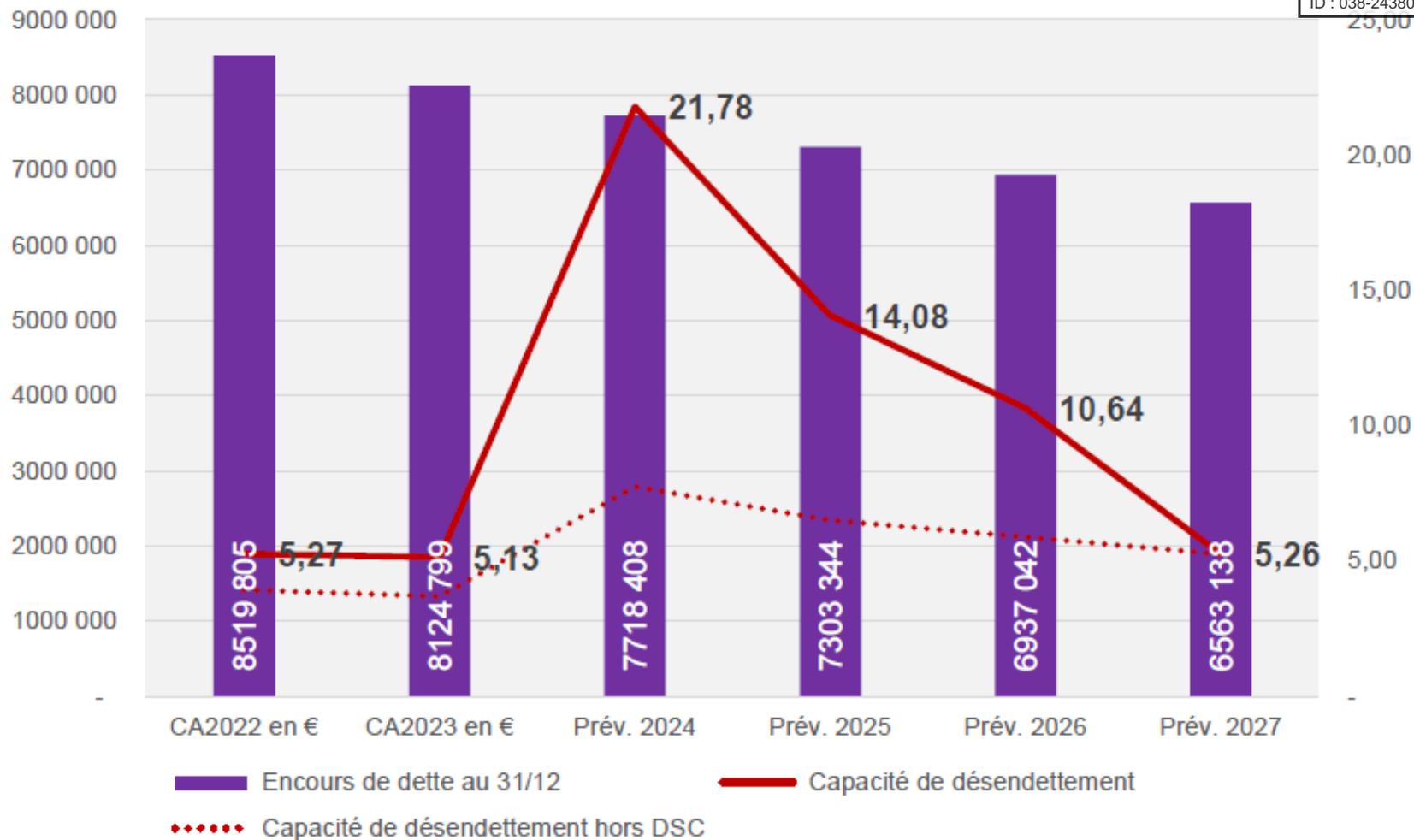
L'épargne de gestion 2023 est en croissance par rapport à 2022 du fait d'une bonne croissance fiscale et de recettes exceptionnelles (volume des subventions CAF exceptionnellement élevé)

En 2024 on estime une diminution de l'épargne de gestion du fait d'une augmentation substantielle des charges (500 K€ supplémentaires sur le chapitre 011 et + 390 K€ sur les charges de personnel).

En 2025 le coût du TAD en année pleine provoque une nouvelle détérioration de l'épargne.

D'un point de vue structurel, on note néanmoins que la dynamique de recettes est supérieure à celle des charges de gestion ce qui postérieurement à 2024 permet de gagner environ 60 K€ de marge annuelle et de voir l'épargne augmenter.





De manière conjoncturelle, la constatation de la provision sur la redevance EHPAD due ainsi que les versements de DSC pris sur les excédents rendent un affichage dégradé de la capacité de désendettement.
 À noter que l'hypothèse tient également compte d'une hypothèse *pessimiste* sur la croissance de la TVA compensant la CVAE

Néanmoins, la capacité de désendettement hors DSC reste bonne à moins de 8 ans sur la période.

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1. Les recettes de Fonctionnement estimées à près de 14 M€ auxquelles il faut rajouter le résultat 2023 de 4M€





CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Ce chapitre regroupe les charges courantes de fonctionnement des services telles que les fluides, les dépenses bâtiments, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services... et plus particulièrement :

- Une provision destinée à faire face aux imprévus dues au contexte inflationniste actuel.
- Les études nécessaires dans les domaines de la mobilité, de transfert de compétences à venir,
- La mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- L'augmentation des services à la population, et notamment du nombre de places en Centre de loisirs,
- Les dépenses liées au Transport à la demande sur une année pleine, qu'il soit solidaire ou zonal,

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL

A noter un accroissement d'environ de 300 k€ par rapport aux dépenses réalisées 2023 pour tenir compte de plusieurs postes vacants, des dernières évolutions nationales statutaires impactant la carrière et la rémunération des agents titulaires, des efforts de la communauté en matière de protection sociale pour répondre aux demandes du CST.

CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS

Ce chapitre est consacré aux divers versements en faveur des communes du territoire ; il comprend :

- Le versement aux communes des ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : Elles tiennent compte de la refacturation du coût du service mutualisé pour l'ADS et pour le périscolaire, de la majoration pour le reversement de l'IFER 2023, et du résultat de gestion de l'hôtel d'entreprises,
- Une participation au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) : A l'identique des années précédentes, la communauté de communes prendra en charge 72% de la contribution globale du bloc communal au FPIC.
- La prolongation du versement d'une DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE en 2024-2025 et 2026

CHAPITRE 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE

Elles correspondent entre autres à :

- Des contributions aux syndicats suivants : SMND/SCOT/SIRRA/SMABB et SMAAVO, la contribution au SDIS
- Les indemnités brutes chargées des élus
- Des subventions versées aux associations et personnes de droit privé

CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES qui tiennent compte de l'impact de la hausse du taux du livret A pour l'emprunt à taux révisable

CHAPITRE 68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUE par prudence, face à des difficultés de recouvrement de titres de recettes

Les **DEPENSES D'ORDRE** concernent les dotations aux amortissements et un virement à la section d'investissement pour l'équilibre budgétaire.



B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2024 sont estimées à ce stade à environ 4,3 M€

→ A noter que cette estimation ne comprend pas la reprise de l'excédent 2023 d'un montant de 4,5 M€ qui sera repris par anticipation pour l'équilibre du budget

RECETTES D'INVESTISSEMENT



2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 sont estimées à près de 9,7 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR POLE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 038-243801255-20240321-D24_014-DE



- ⇒ Etudes, aménagements et signalétique dans les zones artisanales et friche Chabroud
- ⇒ Septième tranche de participation au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit
- ⇒ PLH : aides aux communes, bailleurs et particuliers
- ⇒ Aides aux communes sur le volet environnemental et mobilité/covoiturage
- ⇒ Provision pour déploiement et évolution du transport
- ⇒ Soutien à l'économie de proximité
- ⇒ Achat de foncier
- ⇒ Création d'un parking de co-voiturage
- ⇒ Une provision de travaux pour les sentiers de randonnée
- ⇒ Acquisition de matériel informatique et téléphoniques / renouvellement des licences
- ⇒ Provision pour matériel / mobilier et prise rechargement pour véhicule électrique au siège communautaire
- ⇒ Travaux d'aménagement divers et de maintenance sur l'ensemble du patrimoine bâti
- ⇒ Etudes de faisabilité en lien avec les projets d'équipements communautaires (construction et/ou réhabilitation) et DPE
- ⇒ Dotation communautaire 2022-2025 à verser aux communes pour leurs investissements
- ⇒ Construction du centre de loisirs intercommunal sur la commune de Roche
- ⇒ Extension du centre de loisirs intercommunal sur la commune de Diémoz
- ⇒ Travaux de réhabilitation thermique des médiathèques – 2^{ème} tranche
- ⇒ Des travaux de sécurisation et diagnostic pour l'EHPAD « Les Colombes »
- ⇒ Solde de l'opération de réhabilitation pour la relocalisation de la médiathèque de Oytier St Oblas
- ⇒ Communication/ Signalétique suite nouvelle identité
- ⇒ Refonte du site Internet des médiathèques
- ⇒ Acquisition de mobilier et matériel pour les médiathèques
- ⇒ Acquisition de matériel et mobilier divers pour l'ensemble du Pôle, mais aussi mutualisés avec les partenaires culturels du territoire

Pôle Développement
Territorial

Pôle Administration et
Moyens Généraux

Pôle Vie Sociale



3. Les engagements pluriannuels déjà actés

- Participation au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit – 1.2M€ TTC (2017-2024)
- Travaux d'aménagement sur l'ensemble du patrimoine bâti – 70 K€ TTC annuels (2021-2025)
- Dotation communautaire de soutien aux investissements communaux - 1.8 M€ TTC (2017-2019 /solde en 2024)
- Dotation communautaire de soutien aux investissements communaux - 1.75 M€ TTC (2022-2025)
- Fonds de concours « Mobilité places de covoiturage – 0.22 M€ TTC (2022-2025)
- Construction de Centres de loisirs – 2M€ TTC (2021-2026)
- Plan Local de l'Habitat (Aides au foncier et construction) – 951 K€ (2022-2025)
- Signalétique des Zones d'Activités – 173 K€ (2020-2023)
- Soutien à l'économie de proximité – 250 K€ (2021-2025)
- PCAET - Plan Climat Air Energie du Territoire – (2022-2028)



IV. ANALYSE DE LA DETTE

1. L'endettement pluri annuel

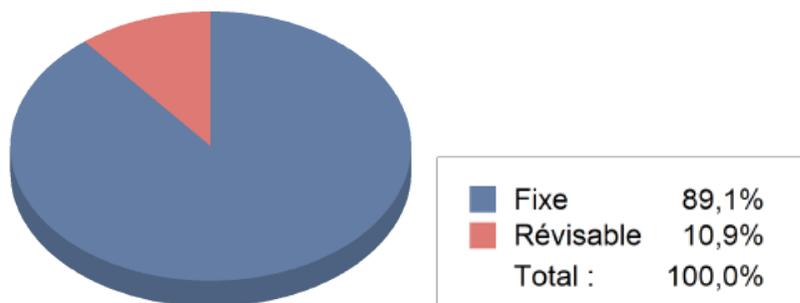
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	589 665,59 €	209 654,93 €	380 010,66 €	0,00 €	0,00 €	8 524 834,23 €
2024	647 250,20 €	220 834,88 €	426 415,32 €	0,00 €	0,00 €	8 144 823,57 €
2025	619 651,34 €	204 587,59 €	415 063,75 €	0,00 €	0,00 €	7 718 408,25 €
2026	561 149,81 €	194 847,10 €	366 302,71 €	0,00 €	0,00 €	7 303 344,50 €
2027	560 421,81 €	186 457,72 €	373 964,09 €	0,00 €	0,00 €	6 937 041,79 €

L'encours de la dette est composé de :

* 6 emprunts à taux fixes, dont les taux sont compris entre 0% et 4.55%,

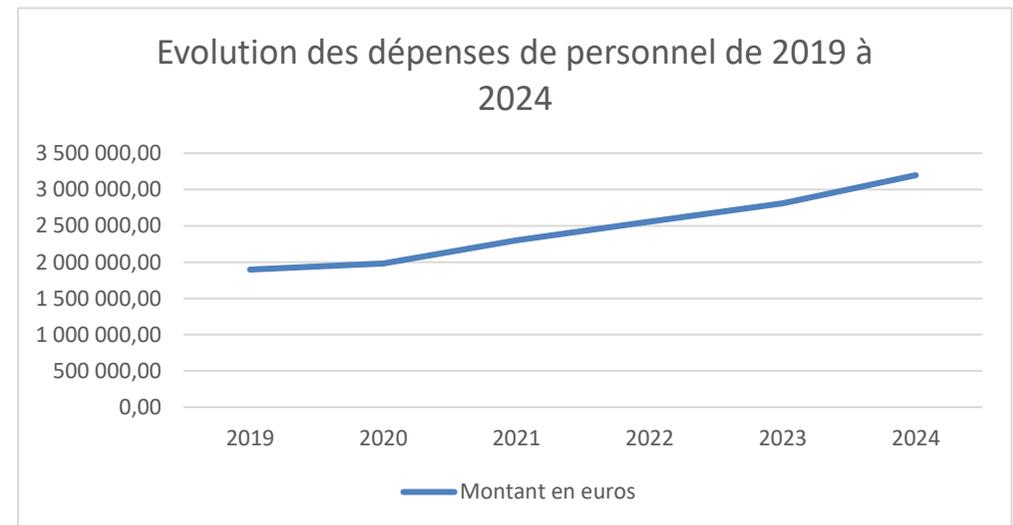
* 1 emprunt à taux variable, indexé sur le taux du Livret A.

2. La répartition en fonction de la nature des taux



V. MASSE SALARIALE – EVOLUTION

<i>RAPPEL EVOLUTION DEPENSES DE PERSONNEL</i>		
Année	Montant dépenses	Montant recettes (Remboursement de personnel)
Réalisé 2019	1 896 846.40 €	149 770.83 €
Réalisé 2020	1 978 980.52 €	118 837.92 €
Réalisé 2021	2 300 527.48 €	209 352.02 €
Réalisé 2022	2 558 733.91 €	111 586.40 €
Réalisé 2023	2 811 882.36 €	152 280.06 €
Estimation 2024	3 198 000.00 €	



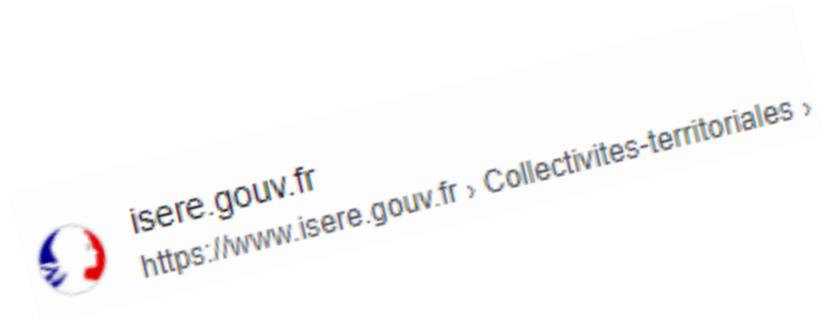
VI. ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Cet article est rédigé conformément à la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 qui a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements.

Et Notamment :

[LA PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS,](#)

Joint en annexe du Rapport d'Orientations Budgétaires, cet état recense les indemnités perçues par les conseillers communautaires.



A noter que ces informations ne relèvent pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

L'annexe qui a été transmise aux élus lors de la convocation au Conseil Communautaire du 21/03/2024, sera ôtée du ROB lors de sa transmission en Sous-Préfecture, et lors de toute autre publication.

Le Débat d'Orientation Budgétaire sera suivi du vote du Budget Primitif 2024
et des taux de fiscalité (hors TEOM)
le 11 avril 2024.

